

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

---

Nom de l'Association : .....

N° d'agrément jeunesse et sports (pour les associations sportives) : .....

Adresse complète : .....

Nom et prénom de la personne en charge du dossier : .....

Fonction (Président, secrétaire, responsable...) : .....

N° de téléphone : .....

Adresse e-Mail : .....

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions des articles L3335-4 du Code de la Santé Publique et des mesures contre l'alcoolisme, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons des 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> groupes(1), situé à 80m d'une zone protégée(2).

Date(s) : .....

Horaires : de.....heures.....à .....heures.....,

Lieu (adresse) : .....

À l'occasion de (nom de l'évènement) : .....

CHAMONIX-MONT-BLANC, le

Signature,

### **Nombre d'autorisations pouvant être délivrées chaque année :**

- Associations : 5 autorisations par an (*manifestation publique organisée par l'association*)

**Enceintes et établissements d'activités physiques et sportives (2)**(*manifestation publique ou privée pour une durée de 48h maximum, uniquement pour les organismes suivants*):

- Associations sportives agréées : 10 autorisations par an à répartir, le cas échéant, entre les différentes sections de la structure,
- Organismes de manifestations à caractère agricole : 2 autorisations par an,
- Organismes de manifestations à caractère touristique : 4 par an

(1) - **Boissons du 1<sup>er</sup> groupe** : boissons sans alcool

- **Boissons du 3<sup>e</sup> groupe** : boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, crème de cassis, jus de fruits ou de légumes fermentés comportant jusqu'à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs de base de vins et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne tirant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

(2) **Zones protégées** : lieux de culte, hôpitaux, hospices, établissements scolaires, stades et piscines, enceintes et établissements d'activités physiques et sportives.